



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE STAINS

Liste des Délibérations examinées par le
Conseil Municipal

Séance du 15 décembre 2022

- Délibération n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance - *Désignation de Monsieur Jean-Claude De Souza*
- Délibération n° 1.2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 octobre 2022 - *Approuvé*
- Délibération n° 1.3 - Autorisation d'ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2023 - *Approuvée*
- Délibération n° 1.4 - Approbation de la convention d'attribution de subvention pour la mise en œuvre du projet d'innovation Stains Clos-Saint-Lazare et Prêtrasse - *Approuvée*
- Délibération n° 1.5 - Contribution de la commune de Stains à la concertation sur l'élaboration du SDFRIF-E dans la perspective d'une amélioration de l'offre de transports en commun - *Approuvée*
- Délibération n° 2.1 - Evolution du temps de travail des agents communaux - *Approuvée*
- Délibération n° 2.2 - Cotation des postes et modification du cadre d'attribution du régime indemnitaire versé aux agents communaux - *Approuvée*
- Délibération n° 2.3 - Rémunération des médecins du Centre municipal de santé - Refonte des grilles de référence - *Approuvée*
- Délibération n° 3.1 - Décision modificative n° 3 - *Approuvée*
- Délibération n° 3.2 - Autorisation d'exécuter le budget avant le vote du budget primitif 2023 - *Approuvée*
- Délibération n° 3.3 - Versement d'acomptes sur subventions 2023 aux établissements publics et aux associations dans l'attente du vote du budget primitif 2023 - *Approuvé*

- Délibération n°3.4 - Convention d'objectifs et de financement n°2022-0109J portant prestation de service accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « périscolaire » entre la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains relative à la bonification « plan mercredi » - *Approuvée*
- Délibération n°3.5 - Convention d'objectifs et de financement n°2022-0108j portant prestation de service accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « extrascolaire » entre la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains relative à la bonification « plan mercredi » - *Approuvée*
- Délibération n°4.1 - Convention de partenariat avec l'école de conduite « CER Stains » dans le cadre de la mise en œuvre du projet « bourse au permis de conduire » - *Approuvée*
- Délibération n°4.2 - Convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la commune de Stains et l'association « Vivre ensemble » - *Approuvée*
- Délibération n°4.3 - Convention cadre relative au projet médiateur à l'école, dispositif de médiation sociale en milieu scolaire - *Approuvée*
- Délibération n°5.1 - Douzième édition du contrat local étudiant - année 2022-2023 - *Approuvée*
- Délibération n°5.2 - Convention entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains relative à la subvention de fonctionnement 2022 pour l'Espace Paul Eluard - *Approuvée*

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, toute délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessibles par le site Internet www.telerecours.fr.